CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E132016** **VALABLE JUSQU'AU** **29/06/2027**

ÉDITÉ LE 11/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/03/2014

Forme juridique : SAS

Capital : 25 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 801156449 RCS

Siret : 801 156 449 00036

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 5001225

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011372207904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011372207904

Situation fiscale et sociale : A jour au 11/05/2026

Raison sociale : AEB

5 RUE RENE PLEVEN
ZAE DE KERVOASDOUE
29270 CARHAIX-PLOUGUER

Téléphone : 02 22 25 13 70 **Fax :**

Portable : 07 78 46 55 44

Responsabilité légale :
DEHOUX JEAN MARC PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.aeb.bzh

E-mail : ic@aeb.bzh

Effectif moyen : 18 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 934 975 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3152	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité confirmée)	14	21/06/2023
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	8	21/06/2023
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

11/05/2026 14:55

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025